

Préavis N° 8 - 2011 au Conseil communal

Comptes année 2010

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. J. F. Thoney, syndic

Pully, le 20 avril 2011

Table des matières

1.	Objet du préavis	3
2.	Analyse des charges de fonctionnement	7
2.1.	Les charges maîtrisables	7
2.2.	Les charges non maîtrisables	11
2.2.1.	Intérêts passifs	14
2.2.2.	Remboursements, participations et subventions à des collectivités	16
2.3.	Les charges internes	19
2.3.1.	Attributions aux fonds et financements spéciaux	22
2.4.	Analyse des charges - Récapitulation	23
3.	Analyse des revenus de fonctionnement	24
3.1.	Les revenus fiscaux	24
3.1.1.	Impôts sur le revenu et sur la fortune	26
3.1.2.	Impôt à la source	28
3.1.3.	Impôt spécial sur les étrangers	28
3.1.4.	Impôt sur le bénéfice des sociétés	29
3.1.5.	Impôt sur le capital des sociétés	31
3.1.6.	Droits de mutation	31
3.1.7.	Impôts sur les successions et les donations	32
3.1.8.	Part aux impôts sur les gains immobiliers	32
3.2.	Les revenus non fiscaux	34
3.3.	Les revenus internes	35
3.4.	Analyse des revenus - Récapitulation	37
4.	Analyse des charges et des revenus - Récapitulation	39
5.	Autofinancement	40
6.	Conclusions	41

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Objet du préavis

L'établissement des comptes 2010 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Après les écritures de boucllement, les comptes 2010 de notre Commune présentent un bénéfice d'environ CHF 2.8 mios.

Le résultat de l'année 2010 a surtout été marqué par la vente d'un immeuble communal, sis à la ruelle du Croset 3, ainsi que par le décompte final sur la péréquation 2009.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2010 et le budget 2010 :

	Comptes 2010 (en CHF)	Budget 2010 (en CHF)	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Total des charges, sans les éléments exceptionnels	126'936'643.47	129'237'925.00	-2'301'281.53	-1.8%
Total des revenus, sans les éléments exceptionnels	-130'216'567.69	-129'286'894.00	-929'673.69	-0.7%
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice, sans retour décompte final péréquation 2009	-3'279'924.22	-48'969.00	-3'230'955.22	
Décompte final sur la péréquation 2009	-193'436.00	0.00	-193'436.00	
Recette liée à la vente de l'objet à la ruelle Croset 3	-1'355'000.00	0.00	-1'355'000.00	
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice	-4'828'360.22	-48'969.00	-4'779'391.22	

On constate ainsi que le total des charges réalisé dans le cadre du boucllement des comptes 2010, sans les effets conjugués du décompte final de la péréquation 2009, est inférieur de 1.8% par rapport à celui prévu dans le cadre du budget 2010.

Au niveau du total des revenus, on observe que ce dernier, sans la prise en compte de la recette liée à la vente de la propriété communale sise à la ruelle du Croset 3, est légèrement supérieur de 0.7% par rapport à celui qui avait été prévu dans le cadre du budget 2010.

Il est à noter que l'année 2010 a été influencée par deux séries de crédits complémentaires ainsi que le par le préavis relatif à la mise en place du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (ci-après PALM). Ainsi, trois séries de crédits supplémentaires ont été présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires dans le cadre du préavis n°5-2010 « Pully 2020 - Développement de la Ville de Pully (urbanisme et infrastructures) »	589'100.00	0.00	-589'100.00
Crédits supplémentaires, 1 ^{ère} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 19.05.2010	601'100.00	98'400.00	-502'700.00
Crédits supplémentaires, 2 ^{ème} série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 10.11.2010	779'500.00	362'300.00	-417'200.00
Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2010	1'969'700.00	460'700.00	-1'509'000.00
Montants selon le budget 2010 voté par le Conseil communal lors de la séance du 09.12.2009	129'237'925.00	129'286'894.00	48'969.00
Budget 2010 après crédits supplémentaires	131'207'625.00	129'747'594.00	-1'460'031.00

Ainsi, le budget 2010, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit un excédent de charges de l'ordre de CHF 1.5 mio.

Par conséquent, les tableaux comparatifs figurant dans le présent préavis comprennent les crédits supplémentaires au budget 2010 car ces derniers concernent une correction du budget voté par le Conseil communal.

Le résultat ainsi réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2010, avant les écritures de bouclage, représente un bénéfice d'environ CHF 4.8 mios.

Dans sa séance du 16 mars 2011, la Municipalité a décidé d'utiliser l'excédent de revenus de CHF 4'828'360.22 de la manière suivante :

- | | | |
|--|-----|--------------|
| a) création et attribution au fonds de réserve pour une politique foncière | CHF | 2'000'000.00 |
|--|-----|--------------|

Par conséquent, le solde du bénéfice n'ayant pas fait l'objet d'une attribution particulière se présente de la manière suivante :

- | | | |
|--|------------|----------------------|
| • bénéfice 2010, avant attribution du résultat | CHF | 4'828'360.22 |
| • total de l'utilisation du bénéfice de l'année 2010 | <u>CHF</u> | <u>-2'000'000.00</u> |
| • solde du bénéfice 2010 | CHF | 2'828'360.22 |

La Municipalité a décidé de ne pas attribuer le solde du bénéfice relatif à l'année 2010, soit la somme de CHF 2'828'360.22. En effet, cette somme figure au bilan de la Commune en tant que capital. Par conséquent, ce montant est considéré comme des fonds propres qui pourraient être utilisés afin d'amortir d'éventuelles pertes dans les années futures. Ceci a pour avantage qu'aucun découvert ne figure à l'actif du bilan de notre Commune. Cette pratique permet une lecture plus transparente du bilan et donnera ainsi une image plus réaliste de la situation financière de notre Commune, notamment vis-à-vis de nos bailleurs de fonds et de l'Autorité de surveillance des finances communales.

Par conséquent, le montant du capital de notre Commune se présente de la manière suivante :

- | | | |
|---|------------|---------------------|
| • fortune communale - Capital au 1 ^{er} janvier 2010 | CHF | 6'072'546.08 |
| • attribution à la fortune communale - Capital durant 2010 | <u>CHF</u> | <u>2'828'360.22</u> |
| • fortune communale - Capital au 31 décembre 2010 | CHF | 8'900'906.30 |

a) Attribution au fonds de réserve pour une politique foncière

Nous avons créé un fonds de réserve pour une politique foncière avec une première attribution de CHF 2'000'000.00. Ce montant pourra être utilisé dans le cadre d'acquisitions de terrains jugés stratégiques pour le développement futur de notre Commune et devrait trouver sa place dans le futur dispositif concernant la politique du logement à Pully.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2010, le budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2009 et les comptes 2008 :

	Comptes 2010 (en CHF)	Budget 2010 (en CHF)	Comptes 2009 (en CHF)	Comptes 2008 (en CHF)
Total des charges (avant amortissement découvert)	127'069'495.47	131'207'625.00	123'156'665.97	121'964'195.25
Total des revenus	-131'897'855.69	-129'747'594.00	-141'629'212.05	-138'360'986.96
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	-4'828'360.22	1'460'031.00	-18'472'546.08	-16'396'791.71
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	5'709'299.40
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	-4'828'360.22	1'460'031.00	-18'472'546.08	-10'687'492.31
Attribution fonds égal. péréquation et fact. soc.	0.00	0.00	1'000'000.00	1'500'000.00
Attribution fonds renouv. véhicules	0.00	0.00	0.00	1'300'000.00
Création fonds grands travaux	0.00	0.00	4'000'000.00	7'887'492.31
Attribution fonds de rénovation des immeubles	0.00	0.00	2'100'000.00	0.00
Attribution fonds renouv. matériel d'exploitation	0.00	0.00	300'000.00	0.00
Amortissement suppl. sur réseau épuration des eaux	0.00	0.00	5'000'000.00	0.00
Attribution fonds pour une politique foncière	2'000'000.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice	-2'828'360.22	1'460'031.00	-6'072'546.08	0.00

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1. Les charges maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables.

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et au personnel ;
- charges relatives aux biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et aux subventions octroyées.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2010 et le budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2010 (en CHF)	Budget 2010 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	29'241'258.00	30'691'200.00	-1'449'942.00	-4.7%
Biens, services et marchandises	19'158'530.34	21'589'200.00	-2'430'669.66	-11.3%
Aides et subventions	5'019'808.42	5'704'700.00	-684'891.58	-12.0%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	53'419'596.76	57'985'100.00	-4'565'503.24	-7.9%

Il est intéressant de constater que, par rapport au budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu moins de CHF 4.6 mios, soit une baisse de 7.9%.

Les charges relatives aux autorités et au personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires) (-4.7%). Cet écart est principalement dû aux raisons suivantes :

- l'année 2010 a été marquée par de nombreux départs au sein du personnel communal. Il n'a pas toujours été possible de remplacer les collaborateurs immédiatement, ce qui a provoqué des charges de personnel moins élevées que prévues ;
- les quatre postes supplémentaires prévus dans le cadre de la mise en place du PALM (voir préavis n°5-2010) n'ont pas pu être engagés durant l'exercice 2010. Ils le seront certainement durant l'année 2011 ;
- pour certains postes, nous constatons des difficultés de recrutement, ce qui provoque un décalage dans le temps ;
- les augmentations de salaires octroyées aux collaborateurs ont été inférieures à celles prévues dans le cadre de l'élaboration du budget 2010 ;
- dans certains cas, les nouveaux collaborateurs ont été engagés avec des conditions salariales plus favorables pour notre Commune ;
- les allocations familiales ont été prévues sur la base des enfants du personnel. En réalité, nous avons passé au nouveau système, à savoir une cotisation sur la masse salariale. Au vu du nombre d'enfants que nous avons à la Commune de Pully, le système de cotisation nous est favorable ;
- report d'une formation relative à un logiciel, suite à des problèmes avec le fournisseur.

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une importante baisse de 11.3% par rapport au budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette diminution s'explique de la manière suivante :

• diminution achats machines, matériel d'exploitation	CHF	(0.2 mio)
• diminution des imprimées et fournitures de bureau	CHF	(0.1 mio)
• diminution achats et consommation d'eau	CHF	(0.3 mio)
• diminution achats et consommation combustible	CHF	(0.1 mio)
• diminution entretien des bâtiments	CHF	(0.4 mio)
• diminution entretien du réseau routier	CHF	(0.1 mio)
• diminution entretien de la signalisation routière	CHF	(0.1 mio)
• diminution entretien canalisations	CHF	(0.1 mio)
• diminution entretien parcs et zones de loisirs	CHF	(0.2 mio)
• diminution honoraires et frais d'expertises	CHF	(0.4 mio)
• diminution frais de transports	CHF	(0.1 mio)
• diverses diminutions	CHF	<u>(0.3 mio)</u>
Total diminution achats de biens, services et marchandises	CHF	(2.4 mios)

Notons également une nette diminution des charges relatives aux aides et subventions (-12.0%) par rapport au budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires). Cette baisse provient en grande partie de la diminution de notre participation au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse, suite à des subventions cantonales plus

importantes que prévues ainsi qu'une participation des parents aux coûts de la fondation plus élevées. De plus, notre participation au maintien à domicile a été moins importante que prévu.

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2010 (en CHF)	Budget 2010 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Nurserie la Tourterelle	244'080.45	322'256.00	-78'175.55	-24.3%
Nurserie des Alpes	229'055.38	277'496.00	-48'440.62	-17.5%
Garderie du Relais maternel	205'705.95	301'172.00	-95'466.05	-31.7%
UAPE Les Copains	259'771.10	278'045.00	-18'273.90	-6.6%
UAPE Les Alpes	105'555.65	207'727.00	-102'171.35	-49.2%
Espace jeunes	282'774.99	283'643.00	-868.01	-0.3%
Fondation enfance et jeunesse	79'152.74	211'149.00	-131'996.26	-62.5%
Garderie du Coteau	33'004.60	77'585.00	-44'580.40	-57.5%
Total participation communale	1'439'100.86	1'959'073.00	-519'972.14	-26.5%

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est inférieure de 26.5% à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2010 et les comptes 2009 :

Intitulé	Comptes 2010 (en CHF)	Comptes 2009 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	29'241'258.00	28'434'763.41	806'494.59	2.8%
Biens, services et marchandises	19'158'530.34	18'163'993.50	994'536.84	5.5%
Aides et subventions	5'019'808.42	4'366'593.74	653'214.68	15.0%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	53'419'596.76	50'965'350.65	2'454'246.11	4.8%

Par rapport à l'année 2009, les charges relatives aux autorités et au personnel ont augmenté de 2.8%.

Cette progression provient, pour l'essentiel, de la hausse des salaires du personnel communal ainsi que de l'augmentation de l'effectif du personnel communal de 5.95 équivalents temps plein (ETP).

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une augmentation de 5.5% par rapport aux comptes de l'année 2009. Ceci s'explique par des renouvellements de véhicules (compensés par un prélèvement sur le fonds de renouvellement des véhicules), par l'entretien des bâtiments communaux, par les honoraires et frais d'expertises, ainsi que par les émoluments relatifs aux taxations de nos contribuables.

Notons également une augmentation importante des aides et subventions qui progressent de 15.0% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2009. Cette hausse provient du soutien au Festival Pully-Lavaux à l'Heure du Québec qui se déroule une année sur deux, à une subvention en faveur de l'Ecole de Musique moins élevée en 2009, suite au versement de subventions cantonales exceptionnelles, à une augmentation de la subvention à la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (augmentation du nombre de places d'accueil) ainsi qu'à la progression de la participation des communes vaudoises pour le maintien à domicile.

Globalement, les charges maîtrisables ont augmenté de 4.8% entre les années 2009 et 2010. Malgré cette progression des charges maîtrisables, nous pouvons considérer que les charges maîtrisables sont encore à un niveau que l'on peut considérer comme bas.

Tableau comparatif des charges maîtrisables (sans les Services industriels) entre les comptes 2010 et les comptes 2003 (année de référence par rapport au premier train d'économies) :

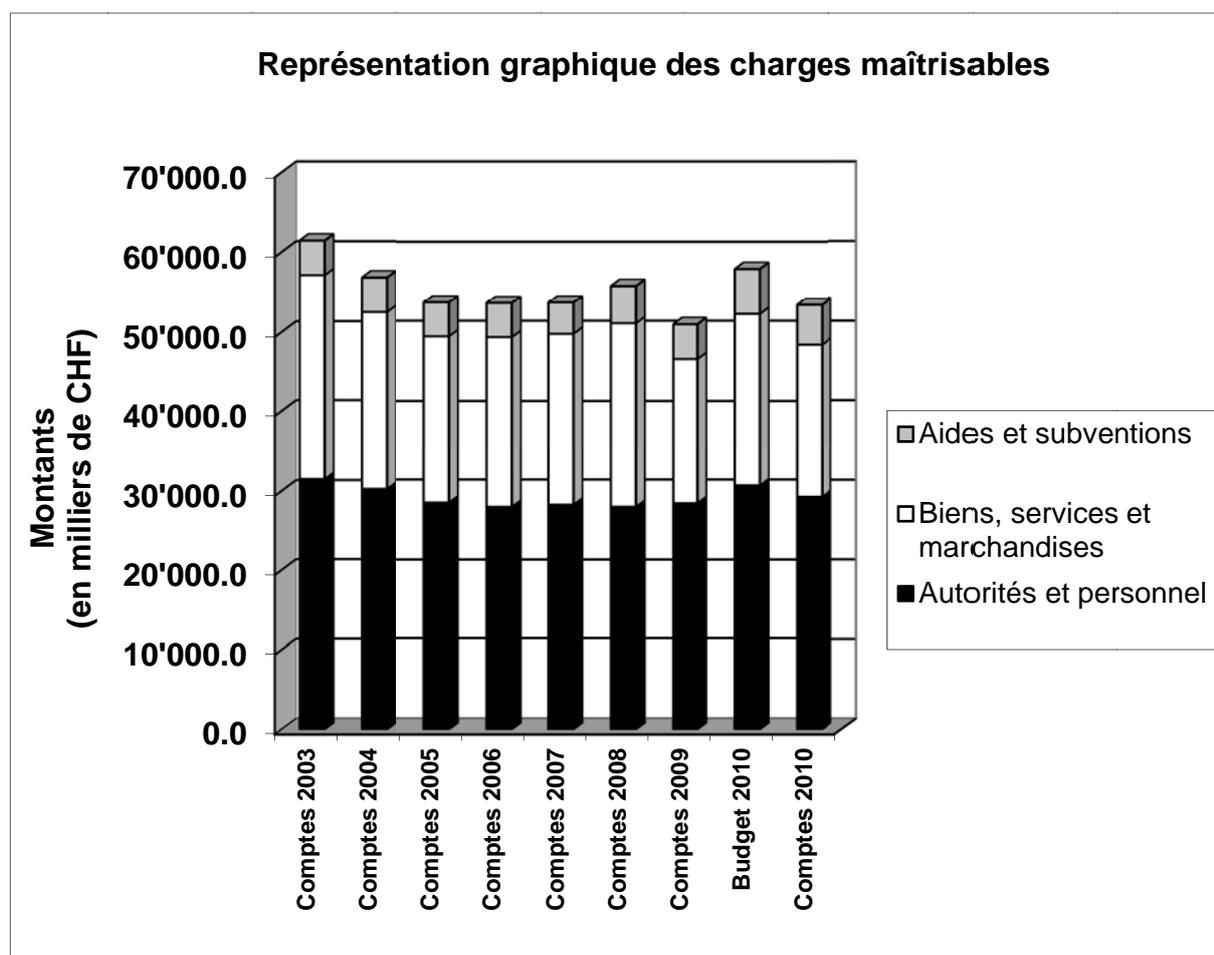
Intitulé	Comptes 2010 (sans les SI) (en CHF)	Comptes 2003 (sans les SI) (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Autorités et personnel	27'781'449.70	29'334'101.35	-1'552'651.65	-5.3%
Biens, services et marchandises	13'196'133.29	13'481'144.35	-285'011.06	-2.1%
Aides et subventions	5'019'808.42	4'335'746.95	684'061.47	15.8%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	45'997'391.41	47'150'992.65	-1'153'601.24	-2.4%

On constate une baisse générale des charges relatives aux autorités et au personnel (-5.3%) ainsi que celles liées aux achats de biens, services et marchandises (-2.1%).

Les aides et subventions, quant à elles, ont progressé de 15.8% par rapport à celles réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2003. Ceci s'explique en partie par l'introduction, dès le 1^{er} janvier 2008, de la nouvelle péréquation entre la Confédération et les cantons (RPT).

Ainsi, globalement, par rapport aux comptes 2003 (sans les Services industriels), on constate une diminution des charges maîtrisables d'environ CHF 1.2 mio, soit un recul de 2.4%. Ce bon résultat, si de surcroît l'on tient compte d'une inflation proche de 7.0% pour cette période, est à mettre sur le compte des effets concrets découlant des diverses mesures d'économies qui ont été mises en place par la Municipalité. Ces dernières ont permis, aujourd'hui encore, sept ans après, de maintenir les charges maîtrisables à un niveau inférieur à celui constaté dans le cadre du bouclage des comptes 2003.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :



2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs sur la dette de la Ville ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2010 et le budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2010 (en CHF)	Budget 2010 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Intérêts passifs	4'234'150.23	4'057'500.00	176'650.23	4.4%
Amortissements	3'671'519.18	3'494'700.00	176'819.18	5.1%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	56'849'597.28	57'298'825.00	-449'227.72	-0.8%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	64'755'266.69	64'851'025.00	-95'758.31	-0.1%

Nous observons une augmentation de 4.4% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette progression provient exclusivement de la hausse des intérêts et des escomptes, en faveur des contribuables pulliérans, issus des recettes fiscales. De plus, durant l'année 2010, notre Commune a été en mesure de rembourser une partie des emprunts pour un montant total de CHF 14.4 mios. Par conséquent, la dette communale est passée de CHF 121.4 mios à CHF 107.0 mios.

Les amortissements accusent une progression de 5.1% par rapport au budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires). Cela provient essentiellement de l'augmentation des défalcatons d'impôts, qui sont du ressort des autorités fiscales cantonales.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités sont légèrement inférieures à ce qui a été prévu dans le budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires) (-0.8%). Le montant total des charges péréquatives comptabilisées dans les comptes 2010 comprend les acomptes sur l'année 2010 ainsi que le décompte final sur l'année 2009. Or, il s'avère que ce dernier a été favorable pour la Ville de Pully d'un peu moins de CHF 200'000.00. Par conséquent, ce montant a été enregistré en diminution des acomptes payés durant l'année 2010.

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2010 et les comptes 2009 :

Intitulé	Comptes 2010 (en CHF)	Comptes 2009 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Intérêts passifs	4'234'150.23	4'515'667.24	-281'517.01	-6.2%
Amortissements	3'671'519.18	12'465'740.62	-8'794'221.44	-70.5%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	56'849'597.28	50'999'334.68	5'850'262.60	11.5%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	64'755'266.69	67'980'742.54	-3'225'475.85	-4.7%

La diminution des intérêts passifs de 6.2% par rapport aux comptes de l'année 2009 provient du remboursement de la dette communale intervenu durant les années 2009 et 2010. Ainsi, la dette communale est passée de CHF 122.4 mios au 1^{er} janvier 2009 à la somme de CHF 107.0 mios au 31 décembre 2010.

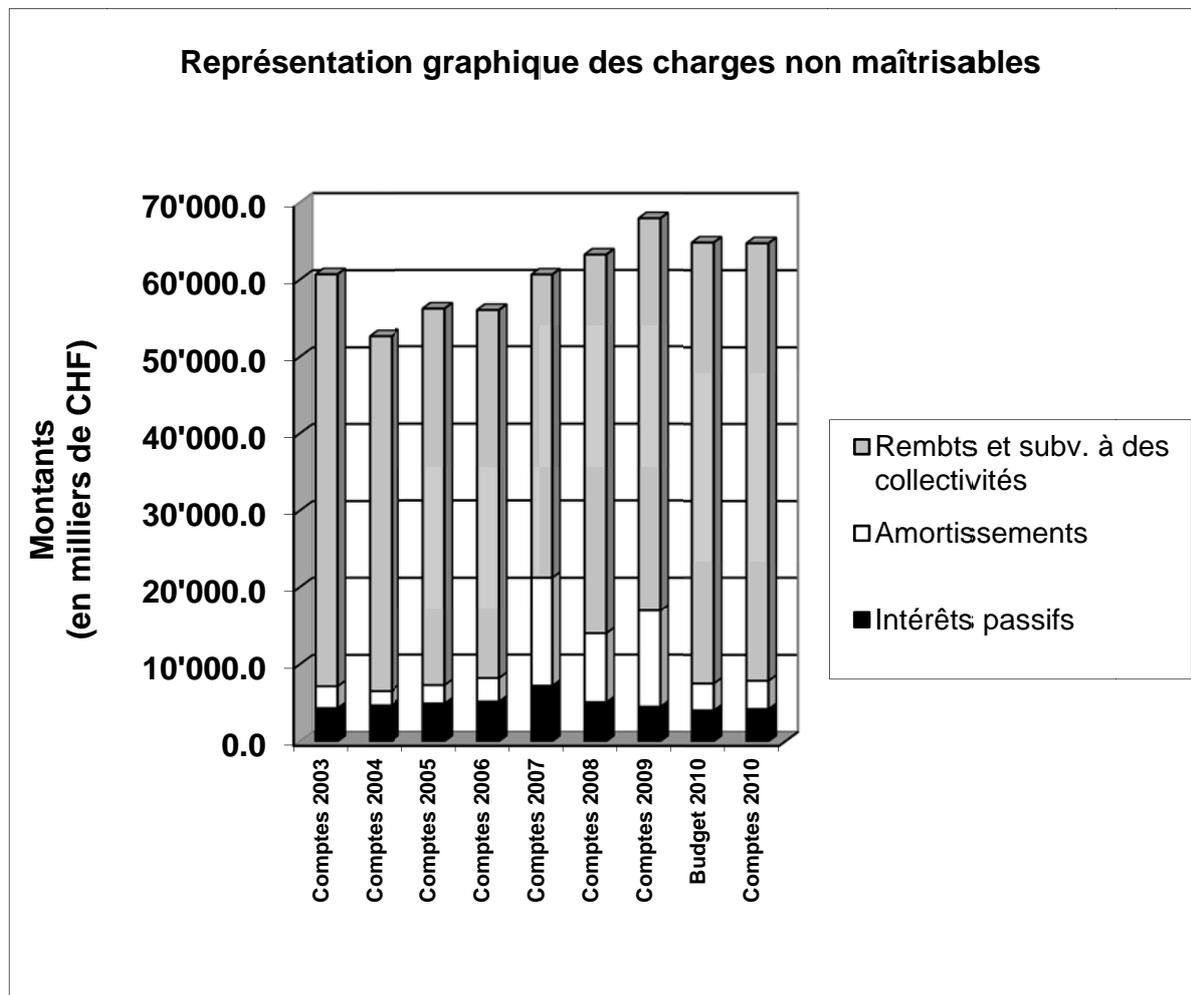
La forte diminution de 70.5% des amortissements par rapport à l'année 2009, s'explique par l'amortissement supplémentaire pratiqué en 2009 sur le réseau d'évacuation des eaux usées ainsi que par un niveau important des défalcons d'impôts constaté lors du bouclage des comptes 2009.

La progression de 11.5% des charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités est causée par l'augmentation de notre participation au fonds de péréquation horizontale ainsi que par la hausse de notre participation au financement de la facture sociale.

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2010 et les comptes 2003 :

Intitulé	Comptes 2010 (en CHF)	Comptes 2003 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Intérêts passifs	4'234'150.23	4'354'449.48	-120'299.25	-2.8%
Amortissements	3'671'519.18	2'836'596.73	834'922.45	29.4%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	56'849'597.28	53'547'423.90	3'302'173.38	6.2%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	64'755'266.69	60'738'470.11	4'016'796.58	6.6%

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :

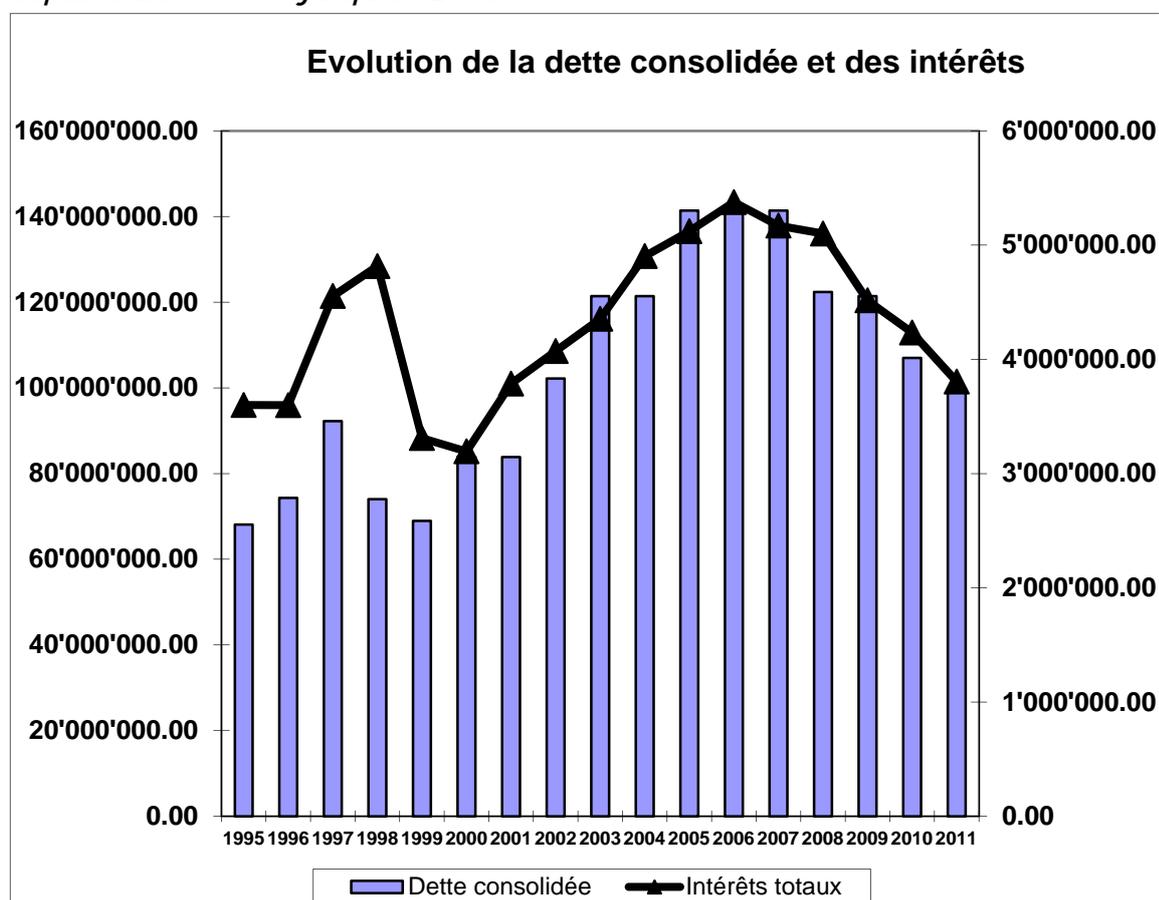


2.2.1. Intérêts passifs

Vous trouverez ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dettes consolidées	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Comptes	107'000'000.00	4'234'150.23
2011	Prévision	100'000'000.00	3'805'000.00

Graphique montrant l'évolution de la dette brute consolidée ainsi que les intérêts depuis l'année 1994 jusqu'en 2011 :

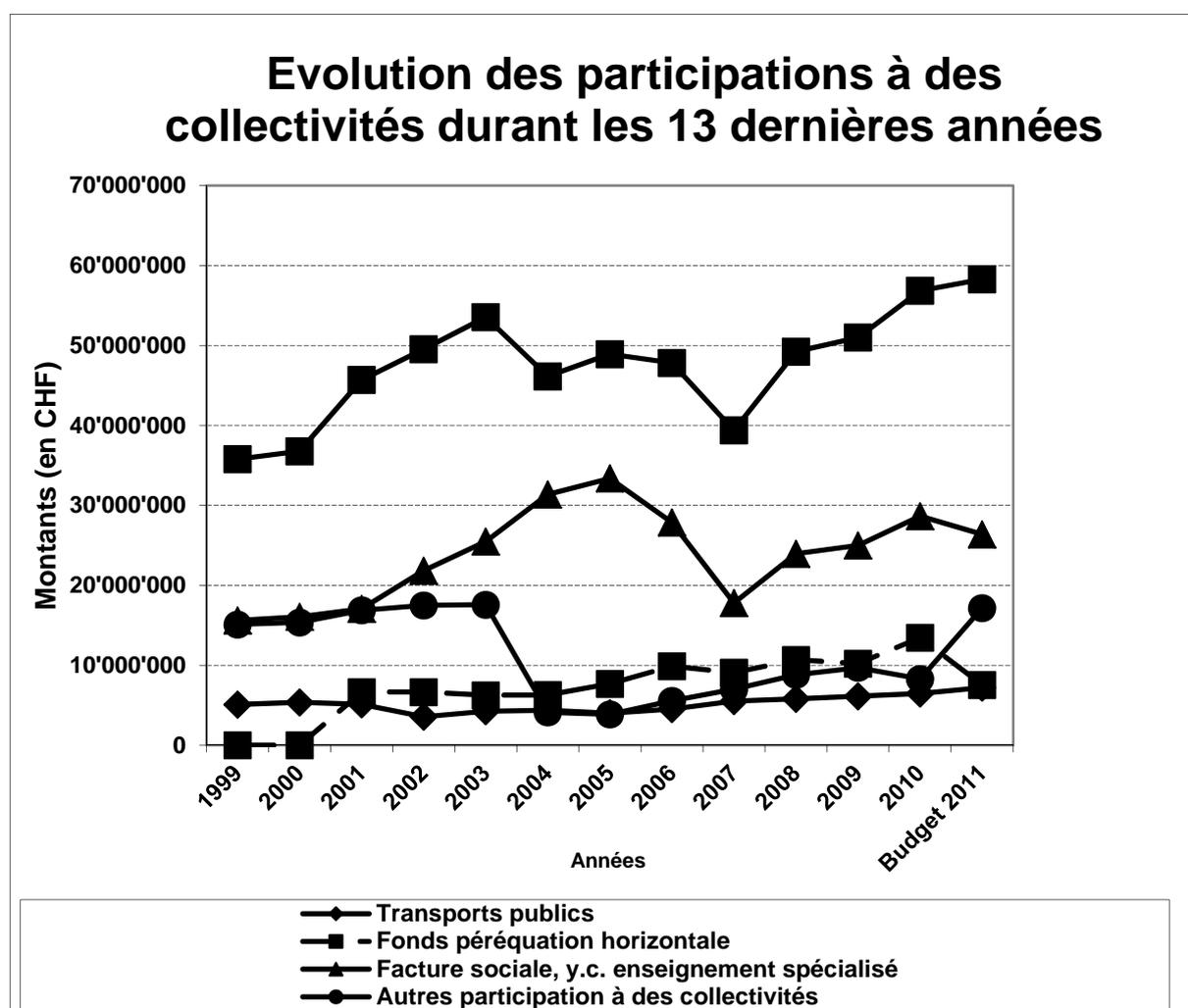


2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2010 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics ;
- au fonds de péréquation directe horizontale ;
- à la facture sociale, y compris l'enseignement spécialisé.

Evolution des principales composantes des charges cantonales durant les 13 dernières années :



La forte diminution des remboursements, participations et subventions à des collectivités qui est intervenue en 2004 est due pour l'essentiel à la bascule EtaCom qui a eu pour conséquence la liquidation du fonds de régulation EtaCom.

Au niveau de la facture sociale, nous constatons une diminution depuis l'année 2006. Ce phénomène est en partie dû au nouveau système de péréquation qui nous est plus favorable, grâce au critère de population. Par contre, nous enregistrons une augmentation

sensible, amorcée dès l'année 2008. Cette progression provient, pour l'essentiel, de l'introduction, dès le 1^{er} janvier 2008, de la nouvelle péréquation entre la Confédération et les cantons (RPT).

L'année 2011 verra l'entrée en vigueur du nouveau système de péréquation. Ce dernier aura pour conséquence une bascule de six points d'impôts en faveur du Canton qui sera compensée par le transfert au Canton de certains régimes de la facture sociale. De plus, ce système diminuera de manière importante notre participation nette au financement de la péréquation horizontale.

D'autre part, les charges péréquatives de l'année 2010 sont calculées sur la base des acomptes versés durant l'année avec le décompte final de l'année 2009.

Composition de la péréquation directe horizontale comptabilisée dans les comptes de l'année 2010 :

Libellés	Montant acomptes 2010 (Budget) (en CHF)	Résultat décompte définitif 2009 (en CHF)	Montant net sur 2010 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	15'866'685	2'169'888	18'036'573	2'169'888	13.7%
Retour fonds de péréquation	-4'262'008	-472'151	-4'734'159	-472'151	-11.1%
Dépenses thématiques	0	145'862	145'862	145'862	
Montant net péréquation directe horizontale	11'604'677	1'843'599	13'448'276	1'843'599	15.9%

Le décompte final de la péréquation de l'année 2009 a eu pour effet d'augmenter notre participation nette au fonds de péréquation directe horizontale. Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que la valeur du point d'impôt a nettement progressé durant l'année 2009, augmentant ainsi notre participation au fonds de péréquation directe horizontale.

Le décompte définitif de la péréquation relatif à l'année 2010 interviendra dans le courant de l'année 2011 (août-septembre) et par conséquent, influencera le résultat de l'année 2011. Ce décalage d'une année subsistera également avec le nouveau système péréquatif entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Composition de notre participation à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2010 :

Régimes	Montant acomptes 2010 (en CHF)	Résultat décompte définitif 2009 (en CHF)	Montant net sur 2010 (en CHF)	Budget 2010 (sans crédits suppl.) (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
PC à domicile et hébergement	7'991'974	-320'911	7'671'063	7'991'278	-320'215	-4.0%
Assurance maladie	4'531'600	-233'700	4'297'900	4'531'205	-233'305	-5.1%
Aides, subventions et autres régimes sociaux	13'535'073	-1'173'367	12'361'706	13'398'788	-1'037'082	-7.7%
Protection de la jeunesse	0	-38'988	-38'988	0	-38'988	
COFOP - Transition formation	0	-16'654	-16'654	0	-16'654	
Enseignement spécialisé	4'629'773	-253'416	4'376'357	4'629'369	-253'012	-5.5%
Montant total participation financement facture sociale	30'688'420	-2'037'036	28'651'384	30'550'640	-1'899'256	-6.2%

Le montant total de la facture sociale à la charge de l'ensemble des communes vaudoises pour l'année 2009 est d'environ CHF 14.9 mios inférieur à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2009 (-2.2%). Le décompte final de l'année 2009 relatif à notre participation au financement de la facture sociale a eu pour effet de diminuer notre participation 2010 de 6.2%. Il est important de préciser que ce décompte nous a été favorable non pas uniquement grâce à la baisse de la facture sociale mais à cause de recettes fiscales exceptionnelles réalisées en 2009 dans quelques communes vaudoises.

Il est également intéressant de comparer la participation de l'année 2010 de notre Commune au financement de la facture sociale avec celle qui a prévalu en 2005, soit juste avant l'introduction du nouveau système péréquatif vaudois :

- participation facture sociale, selon comptes 2010 CHF 28'651'384.00
- participation facture sociale, selon comptes 2005 CHF -33'378'900.00
- écart entre les années 2005 et 2010 CHF -4'727'516.00

Cette forte diminution est la conséquence de deux facteurs :

- | | | |
|--|-----|-----------------|
| • décompte final année précédente | CHF | 0.2 mio |
| • effet positif de la nouvelle péréquation | CHF | <u>4.5 mios</u> |
| • diminution de notre participation | CHF | 4.7 mios |

Dans ce contexte, nous pouvons estimer que la participation moyenne de la Ville de Pully au financement de la facture sociale (avec les effets de la RPT) devrait se situer dans une fourchette comprise entre CHF 27.0 mios et CHF 30.0 mios.

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

- | | | |
|--------|--------------------|--------------------------------------|
| • 1994 | 15 points d'impôts | (valeur du point : CHF 650'000.00) |
| • 1995 | 15 points d'impôts | |
| • 1996 | 16 points d'impôts | |
| • 1997 | 15 points d'impôts | |
| • 1998 | 23 points d'impôts | |
| • 1999 | 21 points d'impôts | |
| • 2000 | 21 points d'impôts | |
| • 2001 | 20 points d'impôts | |
| • 2002 | 24 points d'impôts | |
| • 2003 | 28 points d'impôts | |
| • 2004 | 34 points d'impôts | |
| • 2005 | 39 points d'impôts | |
| • 2006 | 27 points d'impôts | |
| • 2007 | 17 points d'impôts | |
| • 2008 | 20 points d'impôts | |
| • 2009 | 19 points d'impôts | |
| • 2010 | 24 points d'impôts | (valeur du point : CHF 1'173'000.00) |

Le système péréquatif entré en vigueur en 2006 nous est manifestement favorable comparé à l'ancien. Néanmoins, il faut être conscient qu'il a pour défaut une grande instabilité. Ces dernières années, notre Commune a pu profiter de recettes exceptionnelles réalisées dans certaines communes vaudoises. Dans ce contexte, le Conseil d'Etat vaudois a introduit un nouveau système péréquatif dès le 1^{er} janvier 2011. Ce nouveau modèle devrait être beaucoup plus stable que l'actuel.

2.3. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes ;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2010 et le budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2010 (en CHF)	Budget 2010 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	7'879'805.55	8'098'700.00	-218'894.45	-2.7%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	3'014'826.47	272'800.00	2'742'026.47	1005.1%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	10'894'632.02	8'371'500.00	2'523'132.02	30.1%

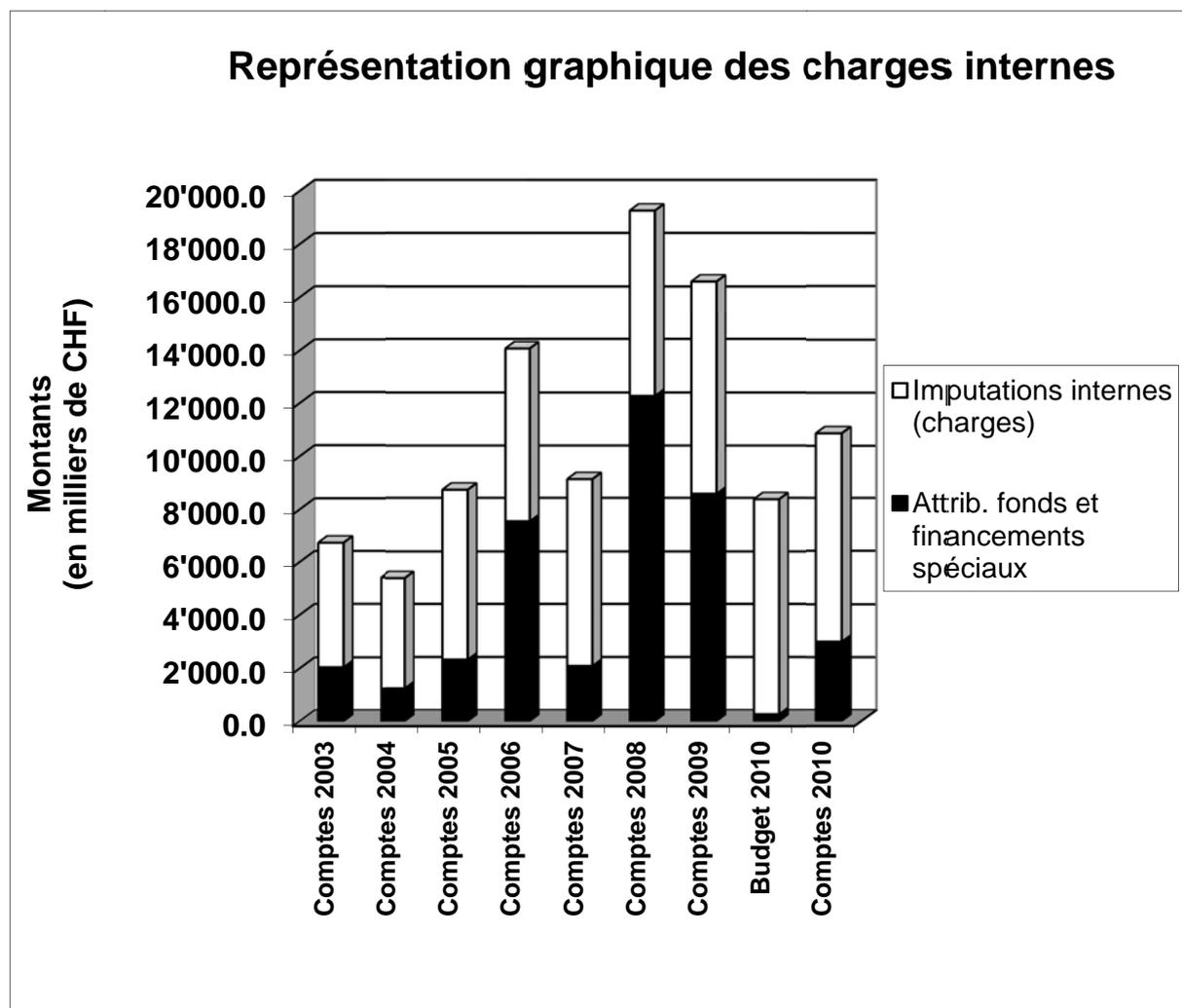
Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2010 et les comptes 2009 :

Intitulé	Comptes 2010 (en CHF)	Comptes 2009 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	7'879'805.55	8'026'897.56	-147'092.01	-1.8%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	3'014'826.47	8'583'675.22	-5'568'848.75	-64.9%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	10'894'632.02	16'610'572.78	-5'715'940.76	-34.4%

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2010 et les comptes 2003 :

Intitulé	Comptes 2010 (en CHF)	Comptes 2003 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Imputations internes (charges)	7'879'805.55	4'700'646.94	3'179'158.61	67.6%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	3'014'826.47	2'052'852.45	961'974.02	46.9%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	10'894'632.02	6'753'499.39	4'141'132.63	61.3%

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :



2.3.1. Attributions aux fonds et financements spéciaux

Les attributions à des fonds et des financements spéciaux sont des opérations purement comptables. Par conséquent, elles n'ont aucune incidence sur la situation de trésorerie de la Ville de Pully.

La forte augmentation des attributions aux fonds et aux financements spéciaux d'environ CHF 2.7 mios par rapport au budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires), s'explique de la manière suivante :

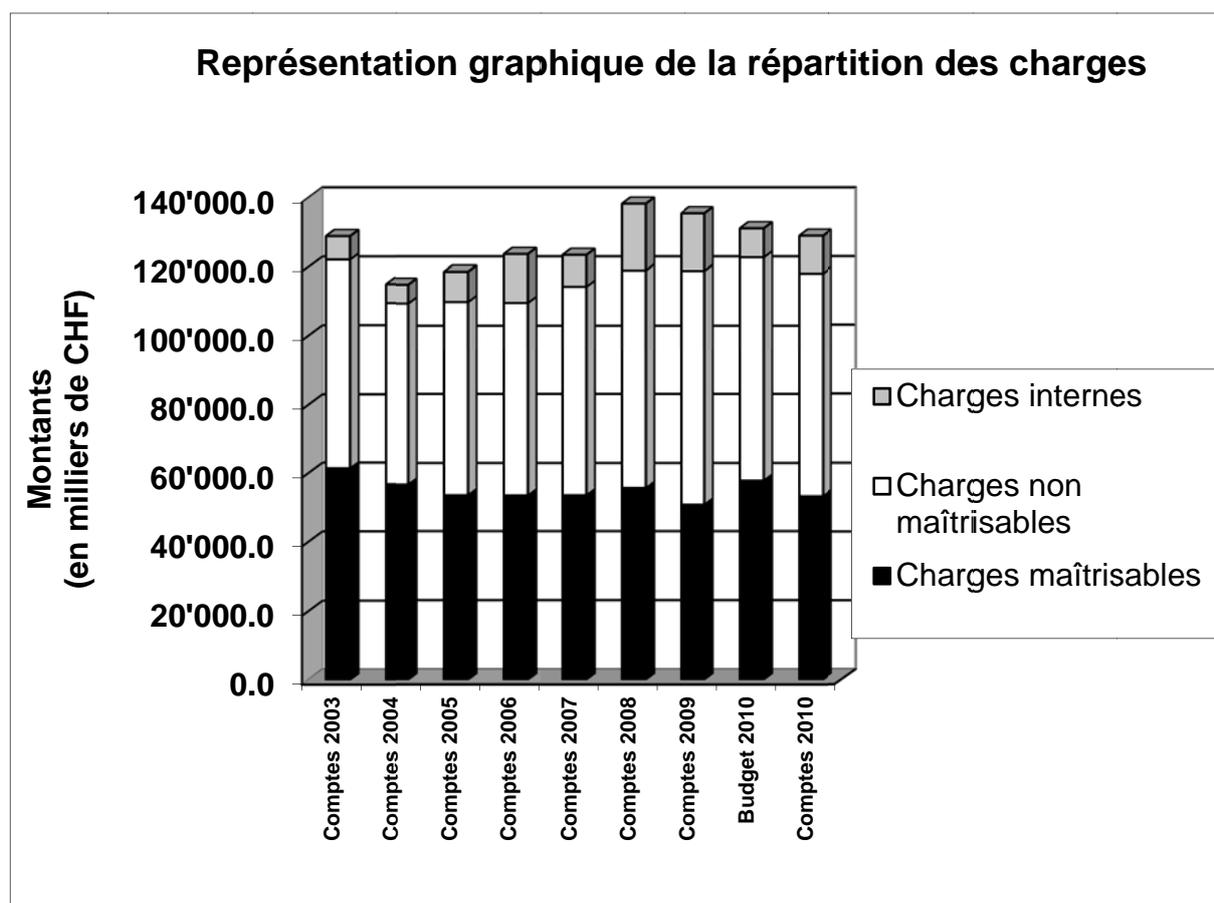
a) attribution au fonds de réserve pour une politique foncière	CHF	2.0 mios
b) attributions au fonds égalisation résultats réseau épuration	CHF	0.3 mio
c) attribution à la réserve pour dispenses d'abris PC	CHF	0.1 mio
d) attribution au fonds égalisation résultats réseau d'électricité	<u>CHF</u>	<u>0.3 mio</u>
total des augmentations des attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	2.7 mios

2.4. Analyse des charges - Récapitulation

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2010, au budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2009 ainsi qu'aux comptes 2008 :

Intitulé	Comptes 2010 (en CHF)	Budget 2010 (en CHF)	Comptes 2009 (en CHF)	Comptes 2008 (en CHF)
Autorités et personnel	29'241'258.00	30'691'200.00	28'434'763.41	27'980'611.44
Biens, services et marchandises	19'158'530.34	21'589'200.00	18'163'993.50	23'120'473.02
Aides et subventions	5'019'808.42	5'704'700.00	4'366'593.74	4'735'712.26
<i>Sous-total charges maîtrisables</i>	53'419'596.76	57'985'100.00	50'965'350.65	55'836'796.72
Intérêts passifs	4'234'150.23	4'057'500.00	4'515'667.24	5'100'479.79
Amortissements	3'671'519.18	3'494'700.00	12'465'740.62	8'929'002.62
Rembts et subv. à des collectivités	56'849'597.28	57'298'825.00	50'999'334.68	49'231'359.33
<i>Sous-total charges non maîtrisables</i>	64'755'266.69	64'851'025.00	67'980'742.54	63'260'841.74
Attrib. fonds et financements spéciaux	3'014'826.47	272'800.00	8'026'897.56	12'298'381.14
Imputations internes (charges)	7'879'805.55	8'098'700.00	8'583'675.22	6'964'967.36
<i>Sous-total charges internes</i>	10'894'632.02	8'371'500.00	16'610'572.78	19'263'348.50
TOTAL DES CHARGES	129'069'495.47	131'207'625.00	135'556'665.97	138'360'986.96

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2003 :



3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition.

Les revenus fiscaux sont composés des éléments suivants :

- impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice net et le capital des personnes morales ;

- impôt foncier ;
- droits de mutation ;
- impôts sur les successions et donations ;
- impôt sur les chiens et taxes diverses ;
- patentes et concessions ;
- part aux impôts sur les gains immobiliers.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2010 et le budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2010 (Taux de 69.0) (en CHF)	Budget 2010 (Taux de 69.0) (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu et la fortune	72'811'239.81	72'280'000.00	531'239.81	0.7%
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales	8'575'608.18	8'170'000.00	405'608.18	5.0%
Impôt foncier	2'510'904.85	2'440'000.00	70'904.85	2.9%
Droits de mutation	2'659'980.10	2'500'000.00	159'980.10	6.4%
Impôts sur les successions et donations	2'413'445.97	3'850'000.00	-1'436'554.03	-37.3%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	52'532.00	56'600.00	-4'068.00	-7.2%
Patentes et concessions	10'622.90	10'000.00	622.90	6.2%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'557'765.85	1'500'000.00	1'057'765.85	70.5%
Redistribution de la taxe sur le CO2	29'349.15	0.00	29'349.15	
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	91'621'448.81	90'806'600.00	814'848.81	0.9%

Il est à noter l'apparition d'une nouvelle catégorie d'impôt. Il s'agit de la redistribution du produit de la taxe sur le CO² aux entreprises par le biais des caisses de compensation AVS.

Ainsi, nous constatons que les recettes fiscales réalisées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2010 sont très proches (+0.9%) de celles qui ont été prévues dans le budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires).

3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Le détail de ce type d'impôts se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le Revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
<i>Total des acomptes 2010 facturés</i>	<i>43'654'761.20</i>	<i>10'809'459.25</i>
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>		
Année fiscale 2009	3'440'537.45	527'124.19
Année fiscale 2008	2'841'248.36	-506'192.57
Année fiscale 2007	399'971.79	66'320.92
Année fiscale 2006	521'282.65	45'767.76
Année fiscale 2005	583'221.75	210'725.75
Année fiscale 2004	-165'953.30	-83'109.10
Année fiscale 2003	-39'211.05	-119'256.45
Année fiscale 2002	119.55	891.35
Année fiscale 2001	-1'418.25	891.35
Année fiscale 2000	2'479.05	-0.05
Année fiscale 1999	55.55	-0.05
Année fiscale 1998	40.30	-0.05
Année fiscale 1997	40.30	-0.05
<i>Total décomptes années antérieures</i>	<i>7'582'414.15</i>	<i>143'163.00</i>
<u><i>Impôt sur les prestations en capital</i></u>		
Année fiscale 2010	480'152.00	0.00
Année fiscale 2009	435'142.85	0.00
Année fiscale 2008	40'108.70	0.00
Année fiscale 2007	3'656.65	0.00
Année fiscale 2006	-132.05	0.00
Année fiscale 2004	-15'505.65	0.00
Année fiscale 2003	-2'440.80	0.00
Année fiscale 2002	-12'440.90	0.00
Année fiscale 2001	-1'895.60	0.00
Année fiscale 2000	-2'716.00	0.00
Année fiscale 1999	-9'719.35	0.00
Année fiscale 1998	-1'983.20	0.00
Année fiscale 1996	-1'263.60	0.00
Année fiscale 1995	-16'606.60	0.00
<i>Total impôt sur prestations en capital</i>	<i>894'356.45</i>	<i>0.00</i>
<i>Total des activités dirigeantes</i>	<i>-60'584.15</i>	<i>0.00</i>
<i>Total impôt à la source mixte</i>	<i>4'693'032.45</i>	<i>0.00</i>
<i>Total de l'impôt sur les frontaliers</i>	<i>123'499.25</i>	<i>0.00</i>
<i>Impôt récupéré sur les personnes physiques</i>	<i>126'147.76</i>	<i>0.00</i>
<i>Imputation forfaitaire personnes physiques</i>	<i>-589'557.71</i>	<i>0.00</i>
Total comptabilisé sur l'année 2010	56'424'069.40	10'952'622.25

L'avancement des taxations est resté à peu près au même niveau que celui constaté durant le bouclage des comptes 2009 (75%). Selon toute vraisemblance, durant les prochaines années, ce niveau d'avancement des taxations devrait rester sensiblement identique.

Ainsi, en 2010, par rapport à l'année 2009, nous constatons une diminution importante des montants dus aux taxations des années antérieures. Ceci représente, pour l'impôt sur le revenu, une baisse de l'ordre de CHF 7.4 millions (-49.4%) et, en ce qui concerne l'impôt sur la fortune, une diminution d'environ CHF 3.0 millions (-95.5%). Ces fortes diminutions proviennent du fait que l'Office d'impôt du district de Lavaux-Oron, a atteint sa vitesse de croisière et que par conséquent, à l'avenir, nous ne devrions plus avoir de fortes progressions du nombre de taxations relatives aux années antérieures.

De plus, il est important de mentionner que l'impôt sourcier mixte a fait l'objet d'une modification de sa comptabilisation. En effet, dès le 1^{er} janvier 2009, il a été comptabilisé en tant qu'impôt sur le revenu alors qu'auparavant, il l'était en tant qu'impôt à la source. Ainsi, nous pouvons constater que par rapport aux comptes 2009, l'impôt sourcier mixte progresse fortement de l'ordre de CHF 3.9 millions (+485.0%). Cette importante augmentation provient du nombre de dossiers traités. En effet, durant l'année 2010, les autorités fiscales ont traité 234 dossiers relatifs à cet impôt, tandis qu'en 2009, cela ne représentait que 75 dossiers.

Il est intéressant de constater que les acomptes 2010 relatifs aux impôts sur le revenu et sur la fortune accusent une légère augmentation de 0.3% par rapport à ceux facturés pour l'année 2009. Le budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires) prévoyait quant à lui, une progression des acomptes de 1.0%.

Si nous comparons les recettes fiscales issues des impôts sur le revenu et sur la fortune avec celles réalisées durant l'année 2009, nous constatons qu'elles sont inférieures de l'ordre de CHF 8.8 millions. Ce constat provient essentiellement du fait que l'année 2009 a été marquée par la découverte par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) d'une soustraction d'impôt extrêmement importante sur le territoire de notre Commune. Ceci a eu pour conséquence d'augmenter de manière très conséquente les amendes délivrées par les autorités fiscales cantonales (+CHF 2.0 millions). Néanmoins, ces montants ne pourront très vraisemblablement jamais être récupérés, car le contribuable en question a fui le territoire helvétique. De plus, en 2009, l'ACI a modifié sa méthode de comptabilisation des montants payés par les contribuables au moyen du BVR+ (somme versée après que le contribuable aie rempli sa déclaration d'impôt). En effet, auparavant, les autorités fiscales cantonales considéraient ce paiement comme une avance débiteur n'ayant aucune influence sur le niveau des revenus fiscaux, jusqu'au moment de la taxation définitive. Dès le 1^{er} janvier 2009, ces versements ont été considérés, de manière rétroactive, comme des revenus fiscaux. Ceci a pour incidence d'augmenter de manière « artificielle » les recettes liées aux taxations des années antérieures de l'ordre de CHF 3.5 millions.

Ainsi, pour résumer, l'écart négatif d'environ CHF 8.8 millions par rapport à l'année 2009 s'explique de la manière suivante :

• diminution des taxations relatives aux années antérieures (impôt sur le revenu)	CHF	(7.4 mios)
• diminution des taxations relatives aux années antérieures (impôt sur la fortune)	CHF	(3.0 mios)
• augmentation des montants des acomptes par rapport à l'année 2009 (impôt sur le revenu)	CHF	0.2 mio
• augmentation de l'impôt forfaitaire sur les personnes physiques	CHF	(0.5 mio)
• diminution des amendes et soustraction impôts	CHF	(2.0 mios)
• augmentation de l'impôt à la source mixte	<u>CHF</u>	<u>3.9 mios</u>
• total	CHF	8.8 mios

3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source accuse une nette augmentation d'environ CHF 900'000.00, soit de 61.1%.

Par rapport aux comptes de l'année 2009, nous constatons également une progression importante de l'ordre de CHF 1.5 mio. Ceci s'explique en grande partie par l'augmentation du nombre de dossiers traités. Ceci provient de l'automatisation du processus de taxation, suite à la mise en place d'une nouvelle procédure informatique.

3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt spécial sur les étrangers progresse d'environ CHF 540'000.00, soit de 21.7%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
<i>Total des acomptes 2010 facturés</i>	<i>2'470'748.15</i>
<u><i>Décomptes après déduction des acomptes</i></u>	
Année fiscale 2009	338'581.35
Année fiscale 2008	41'318.40
Année fiscale 2007	136'101.10
Année fiscale 2006	35'694.35
Année fiscale 2005	-4'263.70
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	<i>547'431.50</i>
Total impôt spécial sur les étrangers	3'018'179.65

Par rapport aux comptes 2009, nous constatons que cet impôt progresse d'environ CHF 320'000.00, soit une augmentation de 11.9%.

Ceci s'explique essentiellement par une augmentation des acomptes facturés en 2010 d'environ CHF 300'000.00, soit une hausse de 13.5%.

3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes supérieures d'environ CHF 1.0 mio par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires), soit une augmentation de 14.6%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2010	7'861'750.95
Total des acomptes facturés pour l'année 2011	1'439.20
<i>Total des acomptes facturés durant l'année 2010</i>	<i>7'863'190.15</i>
<u>Décomptes après déduction des acomptes</u>	
Année fiscale 2009	1'614'315.63
Année fiscale 2008	-28'233.55
Année fiscale 2007	-1'512'064.50
Année fiscale 2006	169'218.95
Année fiscale 2005	31'129.70
Année fiscale 2004	-1'389.65
Année fiscale 2002	-969.00
Année fiscale 2001	-2'907.00
<i>Total des décomptes après déduction des acomptes</i>	<i>269'100.58</i>
<i>Impôt minimum - Recettes brutes</i>	<i>29'180.35</i>
Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés	8'161'471.08

Par rapport aux comptes 2009, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en diminution d'environ CHF 1.1 mio, soit une baisse de 11.8%.

Cette baisse des recettes liées aux sociétés provient essentiellement des décomptes finaux relatifs aux années antérieures qui sont moins élevés que ceux réalisés lors du bouclage de l'année 2009.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que l'impôt sur le bénéfice est une recette que l'on peut qualifier d'aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Nous constatons une importante diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 660'000.00 par rapport au budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 88.7%.

Cette baisse s'explique essentiellement par l'introduction, au 1^{er} janvier 2009, de la réforme de l'imposition des entreprises. Cette dernière permet aux personnes morales, à l'exception des holdings, d'imputer l'impôt sur le bénéfice sur l'impôt sur le capital. Ceci a pour conséquence de diminuer drastiquement l'impôt sur le capital. Cette nouvelle législation devrait avoir des effets pérennes et par conséquent, pour les années futures, il faut s'attendre à des recettes liées à l'impôt sur le capital des sociétés nettement plus faibles qu'auparavant.

3.1.6. Droits de mutation

Nous constatons une augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 160'000.00 par rapport au budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires), soit une progression de 6.4%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
<u>Imposition droits de mutation - Personnes physiques</u>	
Année fiscale 2010	1'274'215.90
Année fiscale 2009	856'413.80
Année fiscale 2008	60'142.10
Année fiscale 2007	9'900.00
Total droits de mutation personnes physiques	2'200'671.80
<u>Imposition droits de mutation personnes morales</u>	
Année fiscale 2010	384'728.30
Année fiscale 2009	74'580.00
Total droits de mutation - Personnes morales	459'308.30
Total des droits de mutation	2'659'980.10

Par rapport aux comptes 2009, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en légère progression d'environ CHF 40'000.00, soit une augmentation de 1.7%.

3.1.7. Impôts sur les successions et les donations

Nous constatons une diminution de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 1.4 mio par rapport au budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 37.3%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
<u><i>Imposition sur les successions et donations</i></u>	
Année fiscale 2010	529'102.97
Année fiscale 2009	456'965.50
Année fiscale 2008	929'348.70
Année fiscale 2007	188'936.00
Année fiscale 2006	312'500.00
Année fiscale 2005	-3'407.20
Total impôts sur les successions et donations	2'413'445.97

Durant l'année 2010, les autorités fiscales cantonales ont traité 25 dossiers concernant notre Commune alors qu'en 2009, il s'agissait de 45 cas. Par conséquent, la diminution des recettes liées aux impôts sur les successions et donations provient de la forte baisse du nombre de dossiers traités durant l'année 2010.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

3.1.8. Part aux impôts sur les gains immobiliers

Nous constatons une importante augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 1.1 mio par rapport au budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires), soit une progression de 70.5%.

Par rapport aux comptes 2009, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers est en baisse d'environ CHF 820'000.00, soit une diminution de 24.3%.

Comparé à l'année 2009, les autorités fiscales cantonales ont traité à peu près le même nombre de dossiers. Ceci veut dire que la valeur moyenne par dossier est plus faible en 2010 qu'en 2009.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

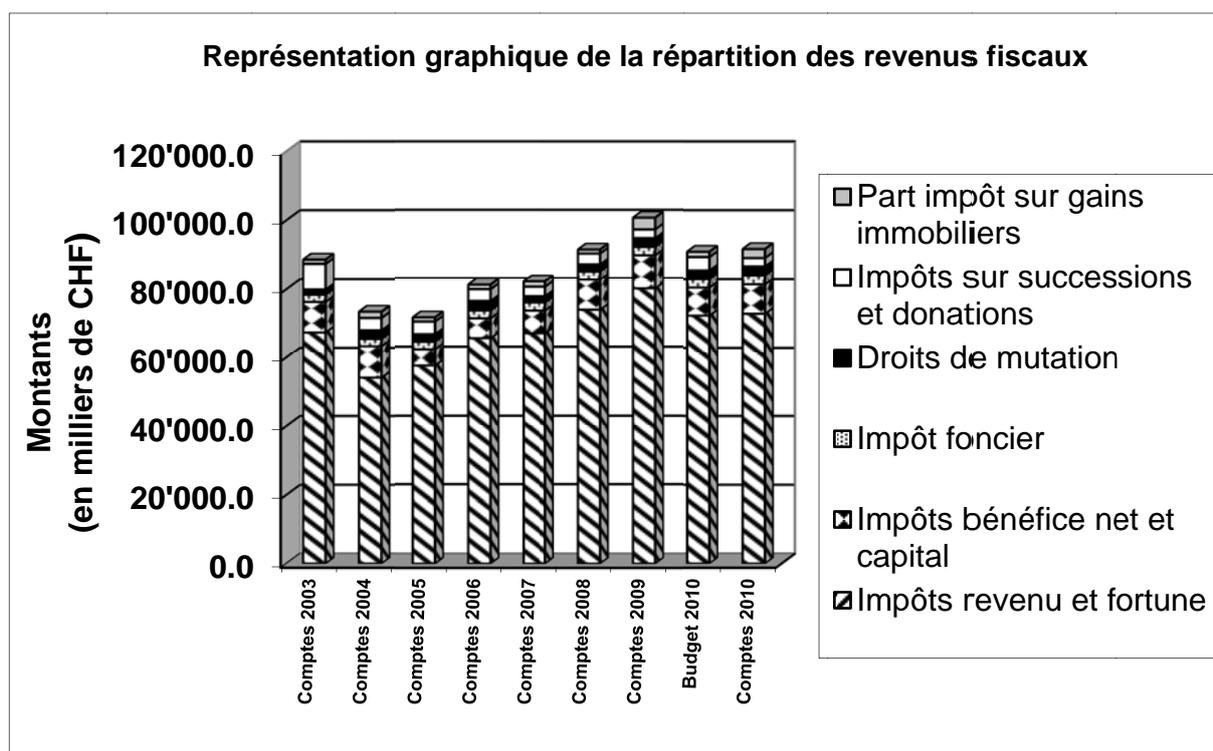
Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2010 et les comptes 2009 :

Intitulé	Comptes 2010 (en CHF)	Comptes 2009 (en CHF)	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Impôts sur le revenu et la fortune	72'811'239.81	79'851'947.92	-7'040'708.11	-8.8%
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales	8'575'608.18	9'748'641.50	-1'173'033.32	-12.0%
Impôt foncier	2'510'904.85	2'441'547.20	69'357.65	2.8%
Droits de mutation	2'659'980.10	2'615'215.30	44'764.80	1.7%
Impôts sur les successions et donations	2'413'445.97	2'486'287.70	-72'841.73	-2.9%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	52'532.00	57'316.20	-4'784.20	-8.3%
Patentes et concessions	10'622.90	7'022.85	3'600.05	51.3%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	2'557'765.85	3'377'644.00	-819'878.15	-24.3%
Redistribution de la taxe sur le CO2	29'349.15	0.00	29'349.15	
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	91'621'448.81	100'585'622.67	-8'964'173.86	-8.9%

Le total des revenus fiscaux est en nette diminution de 8.9% par rapport aux comptes de l'année 2009.

Néanmoins, il ne faut pas oublier que le bouclage des comptes 2009 contenait des éléments extraordinaires qui faussent quelque peu la vision globale du résultat des impôts 2009. En effet, si nous faisons abstraction des effets liés à l'importante reprise fiscale d'un contribuable pulliéran et de la modification de la méthode de comptabilisation des BVR+, nous nous apercevons que les recettes fiscales 2009 sont à peu près au même niveau que celles qui sont réalisées dans le cadre du bouclage des comptes 2010.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :



Il est à noter que le niveau des recettes fiscales constatées sur l'exercice 2010 se situe pratiquement au même niveau que celui réalisé lors de l'exercice 2003 alors que bien même, le taux d'imposition était situé à 85.0 durant l'année 2003, soit 16 points de plus qu'aujourd'hui.

3.2. Les revenus non fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant pas un caractère d'impôt.

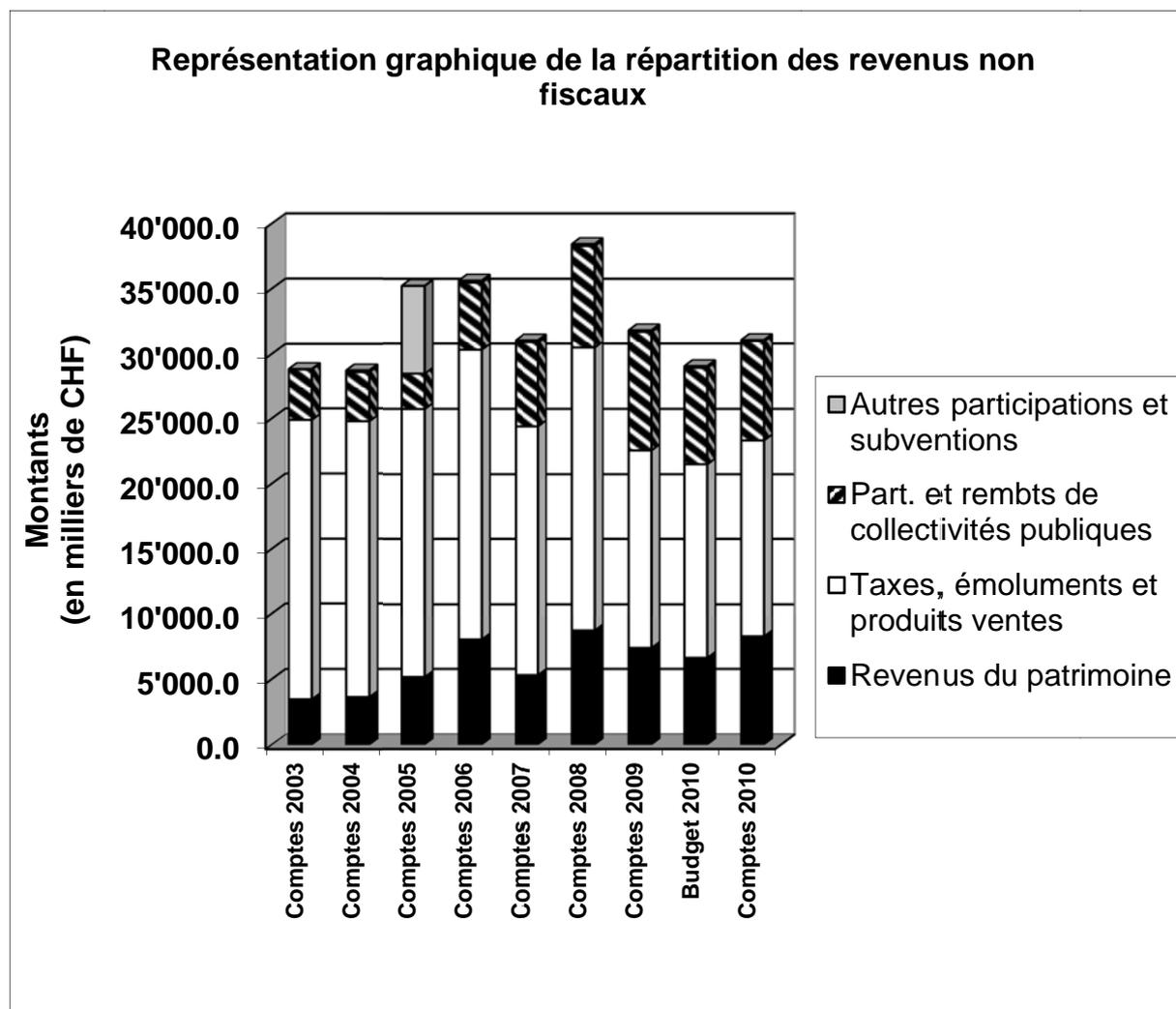
Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

On constate que les revenus non fiscaux sont supérieurs (+7.0%) à ce qui a été prévu dans le budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires). Cette progression d'environ CHF 2.0 millions découle de la vente de l'immeuble sis à la ruelle du Croset 3, de l'augmentation des intérêts et majorations dans le cadre de la taxation de nos contribuables ainsi que de l'augmentation des redevances de l'utilisation du domaine public.

Par rapport aux comptes 2009, nous constatons que les revenus non fiscaux sont en baisse de l'ordre de 2.3%. Cette diminution provient pour l'essentiel du retour sur la péréquation directe horizontale qui fut importante dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2009.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :



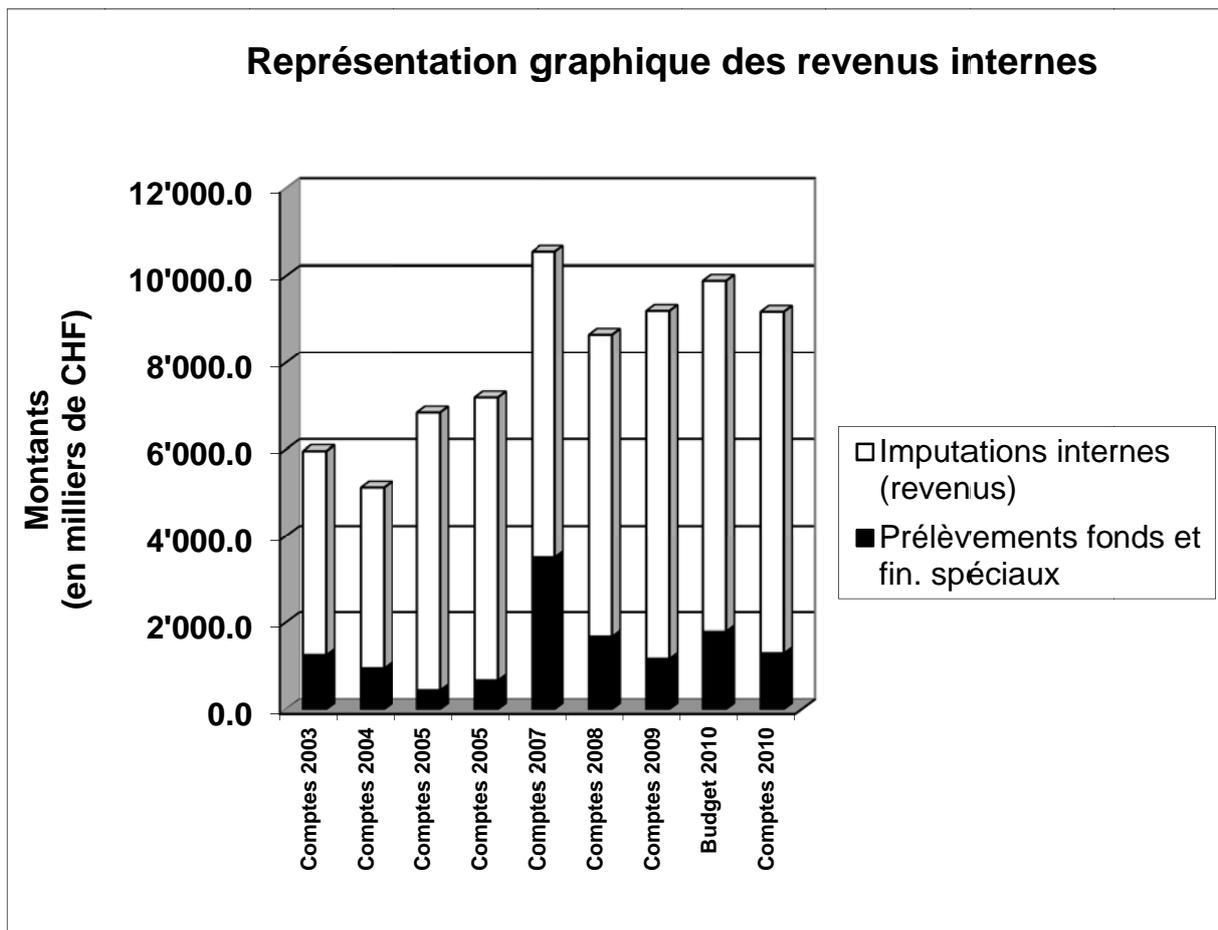
3.3. Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds et financements spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :



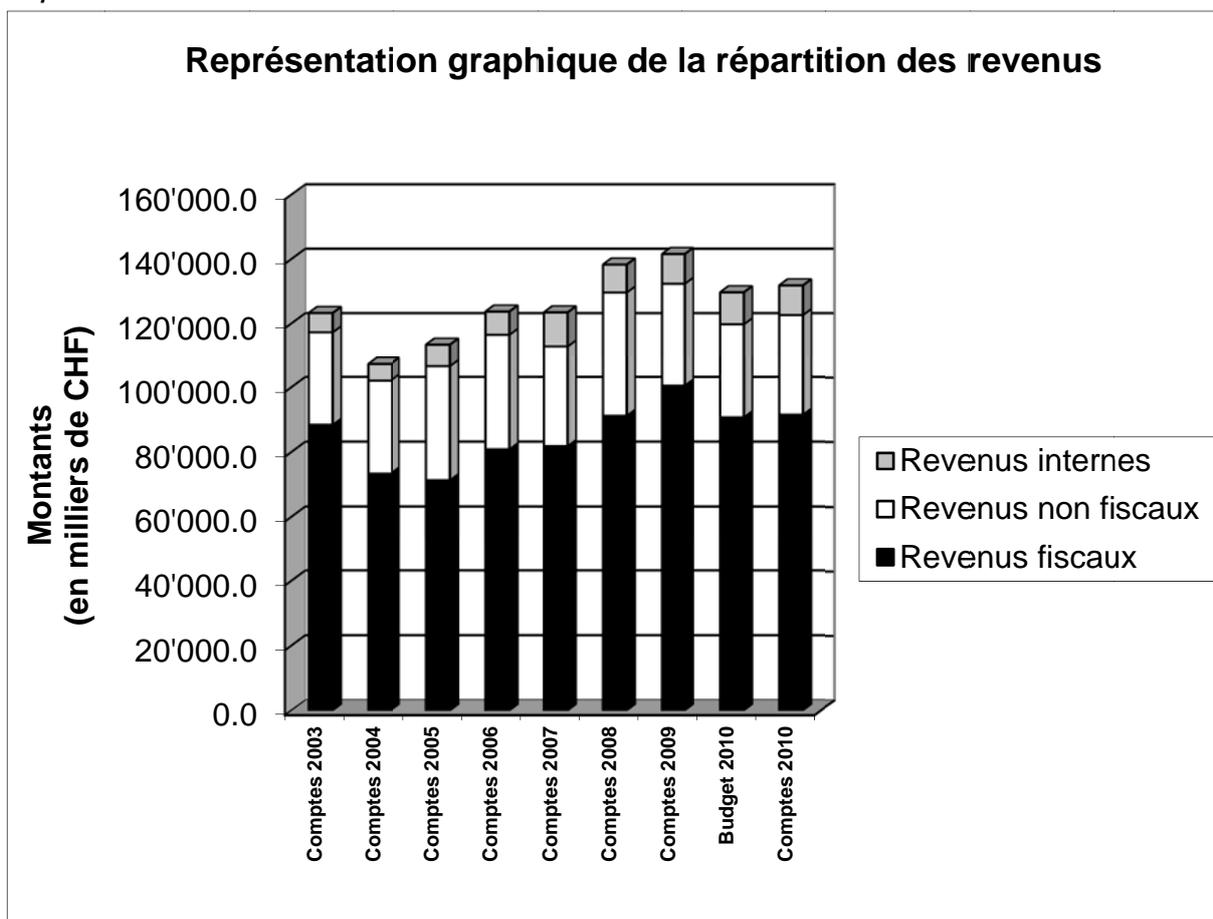
La forte variation constatée par rapport à l'année 2007 avec les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, provient pour l'essentiel de la modification de la méthode de comptabilisation des intérêts courus sur les emprunts communaux. Ceci a eu pour conséquence la liquidation du fonds de réserve qui avait été créé à cet effet. C'est ainsi la somme de CHF 2'064'023.61 qui a été comptabilisée, en 2007, dans les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux.

3.4. Analyse des revenus - Récapitulation

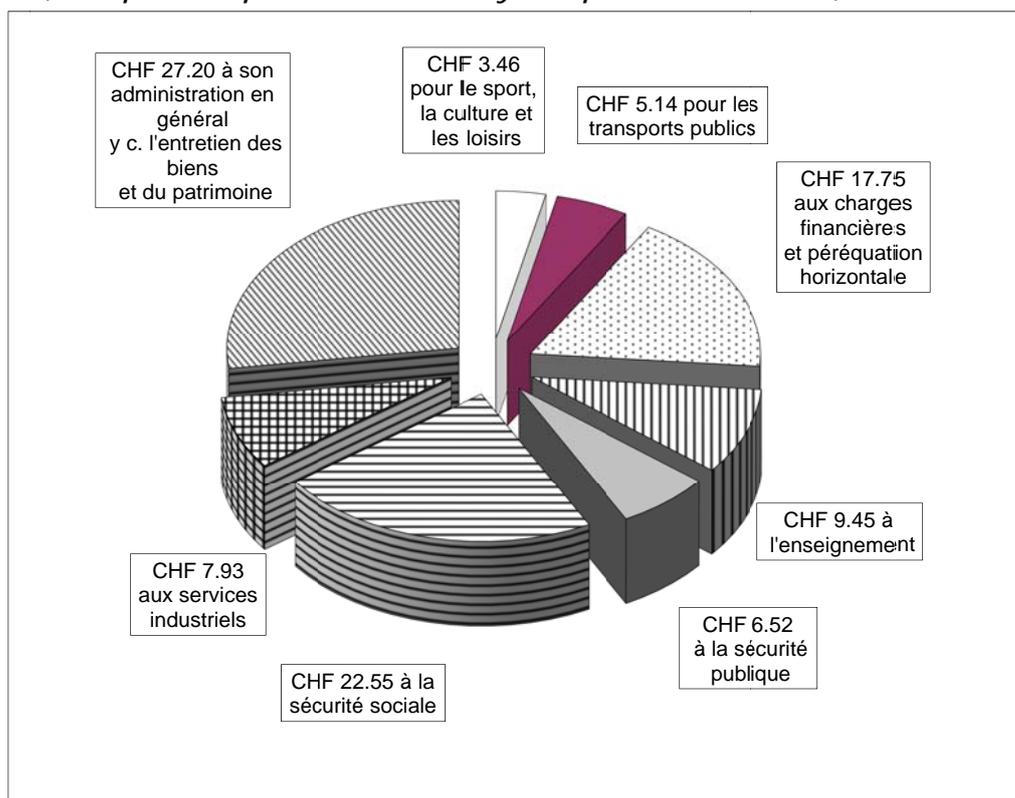
Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2010, au budget 2010 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2009 ainsi qu'aux comptes au 31 décembre 2008 :

Intitulé	Comptes 2010 (en CHF)	Budget 2010 (en CHF)	Comptes 2009 (en CHF)	Comptes 2008 (en CHF)
Impôts sur le revenu et la fortune	72'811'239.81	72'280'000.00	79'851'947.92	73'646'418.11
Impôts sur le bénéfice net et le capital	8'575'608.18	8'170'000.00	9'748'641.50	8'784'440.95
Impôt foncier	2'510'904.85	2'440'000.00	2'441'547.20	2'417'888.05
Droits de mutation	2'659'980.10	2'500'000.00	2'615'215.30	2'115'011.65
Impôts sur les successions et donations	2'413'445.97	3'850'000.00	2'486'287.70	3'132'909.30
Impôt sur les chiens et taxes diverses	52'532.00	56'600.00	57'316.20	53'846.00
Patentes et concessions	10'622.90	10'000.00	7'022.85	287.50
Part impôts sur les gains immobiliers	2'557'765.85	1'500'000.00	3'377'644.00	1'119'793.30
Redistribution de la taxe sur le CO2	29'349.15	0.00	0.00	0.00
<i>Sous-total revenus fiscaux</i>	91'621'448.81	90'806'600.00	100'585'622.67	91'270'594.86
Revenus du patrimoine	8'280'396.55	6'639'336.00	7'396'162.90	8'731'977.30
Taxes, émoluments et produits ventes	15'090'477.43	14'908'350.00	15'211'678.89	21'741'499.57
Part. et remboursements de collectivités publiques	7'612'341.05	7'377'008.00	9'117'460.20	7'820'957.05
Autres participations et subventions	110'853.10	122'300.00	115'798.25	143'129.66
<i>Sous-total revenus non fiscaux</i>	31'094'068.13	29'046'994.00	31'841'100.24	38'437'563.58
Prélèvements fonds et fin. Spéciaux	1'302'533.20	1'795'300.00	1'175'591.58	1'687'861.16
Imputations internes (revenus)	7'879'805.55	8'098'700.00	8'026'897.56	6'964'967.36
<i>Sous-total revenus internes</i>	9'182'338.75	9'894'000.00	9'202'489.14	8'652'828.52
TOTAL DES REVENUS	131'897'855.69	129'747'594.00	141'629'212.05	138'360'986.96

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003 :



En 2010, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :



4. Analyse des charges et des revenus - Récapitulation

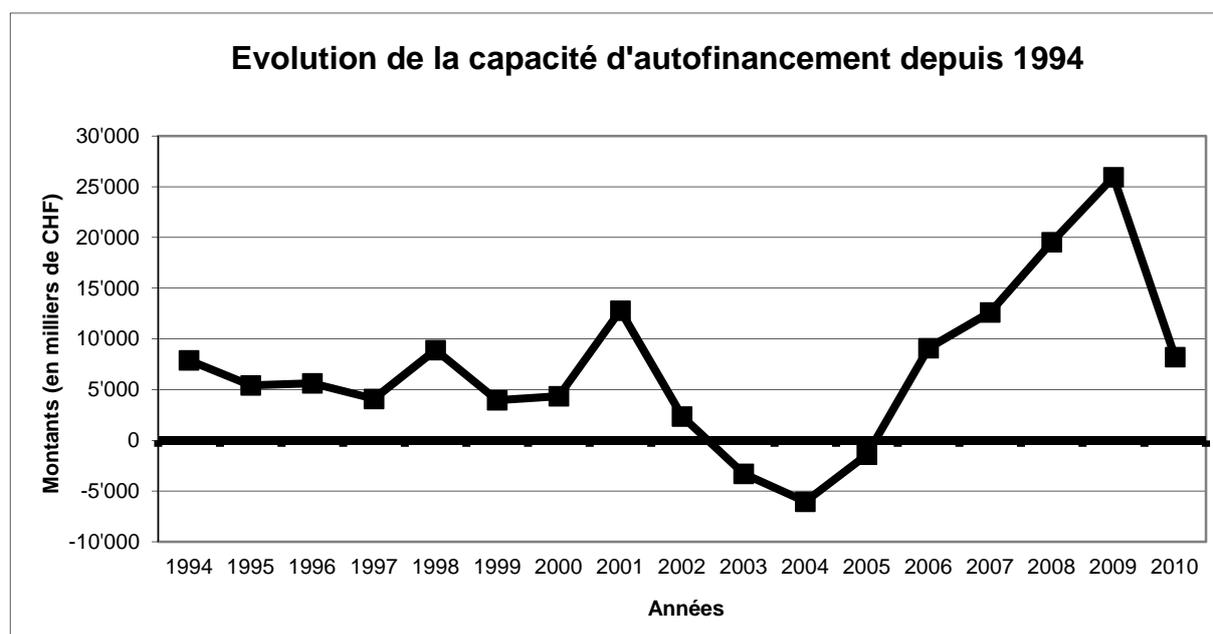
Tableau récapitulatif des charges et des revenus pour les comptes 2010, par nature et direction :

COMPTES 2010 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	7'266.9	729.1	2'797.7	6'452.0	3'736.9	6'344.0	454.9	1'459.8	29'241.3
Biens, services, marchandises	2'867.3	561.6	2'188.9	4'281.0	2'352.5	901.7	43.1	5'962.4	19'158.5
Intérêts passifs	0.0	4'234.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4'234.1
Amortissements	124.5	1'097.7	130.4	1'067.0	1'037.7	24.0	0.0	190.3	3'671.6
Rembts, participations et subv. coll. publiques	6'823.9	18'036.6	0.0	2'154.1	4'407.4	812.5	24'601.1	14.0	56'849.6
Aides et subventions	931.1	0.0	2.4	0.0	791.2	3.1	3'292.0	0.0	5'019.8
Attrib. fonds et fin. spéciaux	0.0	2'117.0	0.0	272.3	0.0	123.7	0.0	501.8	3'014.8
Imputations internes	759.0	0.0	0.0	2'515.4	2'150.4	0.0	0.0	2'455.0	7'879.8
Total des charges	18'772.7	26'776.1	5'119.4	16'741.8	14'476.1	8'209.0	28'391.1	10'583.3	129'069.5
Impôts	0.0	89'023.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	89'023.7
Patentes, concessions	0.0	10.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	10.6
Revenus du patrimoine	255.3	2'069.4	2'621.9	898.6	206.2	789.1	0.0	1'439.9	8'280.4
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	1'014.4	25.4	537.6	3'168.5	611.4	1'441.6	118.2	8'173.4	15'090.5
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	2'587.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2'587.1
Participations et rembts de collectivités publiques	0.0	5'119.0	17.8	1.8	1'348.9	913.8	85.4	125.6	7'612.3
Autres participations et subventions	100.0	0.0	0.0	10.9	0.0	0.0	0.0	0.0	110.9
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	260.0	332.0	6.5	181.6	0.0	277.8	0.0	244.7	1'302.6
Imputations internes	494.8	880.6	582.8	2'581.3	2'587.7	42.2	110.7	599.7	7'879.8
Total des revenus	2'124.5	100'047.8	3'766.6	6'842.7	4'754.2	3'464.5	314.3	10'583.3	131'897.9

5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2010	131'897'855.69
Total des charges des comptes 2010	-129'069'495.47
Résultat des comptes 2010	2'828'360.22
<i>Eléments non monétaires :</i>	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2010	7'879'805.55
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2010	-7'879'805.55
Amortissements comptables dans les comptes 2010	2'562'431.47
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2010	1'109'087.71
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2010	3'014'826.47
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2010	-1'302'533.20
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2010	8'212'172.67
Investissements nets de l'année 2010	-5'274'677.30
Solde après financement des investissements selon les comptes 2010	2'937'495.37

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2010 :



Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Ceci signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement s'endetter pour financer l'entier de ses investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

Tout comme en 2006, 2007, 2008 et 2009, l'année 2010 se solde par une marge d'autofinancement positive (155.7%). Ceci veut dire que notre Commune a été en mesure de financer, durant l'année 2010, l'ensemble de ses charges courantes, ainsi que celles liées aux investissements, par des fonds propres.

Ainsi, la marge d'autofinancement positive réalisée durant ces 5 dernières années a permis à la Ville de Pully de rembourser la somme de CHF 34.4 millions au titre du remboursement de deux emprunts échus durant l'année 2008, du remboursement partiel d'un emprunt durant les années 2009 et 2010 ainsi que du remboursement de trois emprunts échus durant l'année 2010.

De plus, ceci permettra de financer une partie des importants chantiers qui ne manqueront pas de survenir ces prochaines années (PALM et ses projets connexes, réhabilitation de la STEP, rénovation de la piscine de Pully-Plage, ...).

6. Conclusions

Après les écritures de boucllement, l'exercice 2010 se solde par un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 2'828'360.22.

A l'instar des années précédentes, notre Commune est en mesure de présenter un boucllement des comptes de l'année 2010 positif. Néanmoins, le résultat de l'année 2010 est nettement moins marqué que ceux réalisés lors des années 2007, 2008 et 2009. En effet, ces années ont été influencées par des éléments exceptionnels qui sont venus améliorés le résultat, notamment au niveau des recettes fiscales. Or, il se trouve que les recettes fiscales réalisées dans le cadre du boucllement des comptes 2010 comportent nettement moins d'éléments de ce type.

En effet, les revenus à caractère fiscaux réalisés durant l'année 2010 ne comportent pratiquement aucun élément que l'on pourrait qualifier d'exceptionnel. Ainsi, l'avancement des taxations des années antérieures est approximativement le même que celui réalisé lors du boucllement des comptes 2009. A l'avenir, l'avancement des taxations des années antérieures devrait être similaire à celui constaté lors des comptes 2010. Ceci a pour conséquence une stabilisation du nombre de taxations et par conséquent, un montant plus stable des recettes fiscales concernant les personnes physiques. Par conséquent, au niveau fiscal, l'année 2010 pourra être considérée comme une année de référence dans le cadre de l'évaluation des recettes fiscales futures.

Néanmoins, l'année a tout de même bénéficié d'éléments qui sont venus influencer de manière positive le résultat. Citons tout d'abord, la vente de la propriété communale sise à la ruelle du Croset 3 qui a eu pour incidence, l'amélioration du résultat des comptes de l'année 2010 pour la somme de CHF 1'355'000.00.

De plus, l'année 2010 a été marquée par le rattrapage opéré par les autorités fiscales cantonales concernant la facturation de l'impôt à la source. Ce dernier a eu pour effet d'améliorer de manière non négligeable le niveau des recettes fiscales.

Il ne faut pas oublier également le fait que l'année 2010 a enregistré des non-dépenses, notamment au niveau des autorités et du personnel ainsi qu'au niveau des achats de biens, services et marchandises. Durant les années à venir, ces charges reportées grèveront de manière durable les résultats futurs de notre Commune.

Dans ce contexte, sans tous ces éléments que l'on peut qualifier d'extraordinaires, le résultat réalisé dans le cadre du bouclage des comptes 2010 aurait été nettement moins favorable que celui présenté.

Les bons résultats réalisés durant ces cinq dernières années ont permis à notre Commune, de rembourser la somme de CHF 34.4 millions, réduisant ainsi le niveau de la dette communale à CHF 107.0. Ainsi, selon toute vraisemblance, la dette communale devrait se situer aux alentours de CHF 93.0 millions au 31 décembre 2011, ce qui au vu des investissements futurs, peut être considéré comme une base extrêmement saine.

Ce processus de désendettement ne pourra malheureusement pas être poursuivi au-delà de l'année 2011. En effet, les dépenses liées aux investissements devraient progressivement augmenter ces prochaines années. Les marges d'autofinancement réalisées ne permettront pas de financer l'entier des dépenses d'investissement au moyen de fonds propres. Par conséquent, selon toute vraisemblance, notre Commune sera contrainte de réemprunter en respectant un équilibre entre fonds propres issus de la marge d'autofinancement et fonds étrangers provenant d'emprunts auprès de bailleurs de fonds. De plus, au niveau comptable, une partie des investissements futurs pourra être amortie au moyen des réserves qui ont été constituées à cet effet lors de ces dernières années.

Dans ce contexte, il est intéressant de constater que la dette communale, au 31 décembre 2011, devrait être inférieure de CHF 48.4 millions à celle que l'on constatait dans le bouclage des comptes de l'année 2007.

Grâce à la gestion prudente des dépenses communales par la Municipalité, notre Commune est « armée » afin de faire face aux nombreux défis de ces prochaines années. En effet, le redressement spectaculaire des finances communales permettra à la Ville de Pully de mener à bien une série d'investissements dans le cadre de la modernisation de notre cité.

Ainsi, il est important pour notre Commune que la maîtrise des charges subsiste à l'avenir afin que nous soyons en mesure de financer avec un maximum de fonds propres, les

importants projets d'investissement qui ne manqueront pas d'être projetés ces prochaines années.

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions ci-après :

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis N°8-2011 du 20 avril 2011,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

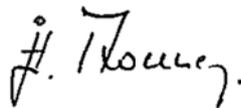
1. d'approuver les comptes 2010 et de donner décharges aux organes responsables ;
2. d'approuver les comptes 2010 de la Commission Intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 avril 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire



J.-F. Thonney



C. Martin

Annexes : brochures des comptes 2010
comptes 2010 de la CISTEP